



Webinaire ÉPISODE #7

ÉLUS & COLLECTIVITÉS

**Tout savoir sur
l'autoconsommation
collective (ACC)**

 **MERCREDI
27 MARS 2024
14H30-15H30**



La websérie des Conseillers éolien et
photovoltaïque en Nouvelle-Aquitaine

Les « GÉNÉrateurs », un réseau au service des élus

UN RÉSEAU AU SERVICE DES ÉLUS

Des conseils neutres, gratuits et indépendants adaptés aux enjeux de votre territoire pour développer des projets

ÉOLIENS & PHOTOVOLTAÏQUES

Vous êtes engagés dans une **démarche énergie-climat**

Vous avez des **projets**

Vous êtes sollicités par un **développeur**

Pour vous aider à devenir
**un territoire engagé dans la
transition énergétique,**
bénéficiez d'un réseau
**de conseillers en
Nouvelle-Aquitaine**



AVEC LE SOUTIEN DE



UN APPUI AUX ÉLUS

CONSEIL SUR-MESURE

Information
Orientation
Accompagnement
Partage de culture commune

SENSIBILISATION ET ANIMATION

Rôle de la collectivité
Outils stratégiques de planification

PARTAGE D'EXPÉRIENCES

Visite de sites
Démarches réussies
Echanges et témoignages

MISE EN RÉSEAU

Intégration des projets dans le réseau national et régional
Rencontres avec des acteurs institutionnels et techniques

VOS RÉFÉRENTS TERRITORIAUX



Mathieu MANSOURI
mathieu.mansouri@crer.info

Charente (16) Charente Maritime (17) Deux-Sèvres (79) Corrèze (19), Creuse (23), Vienne (86) Haute-Vienne (87)



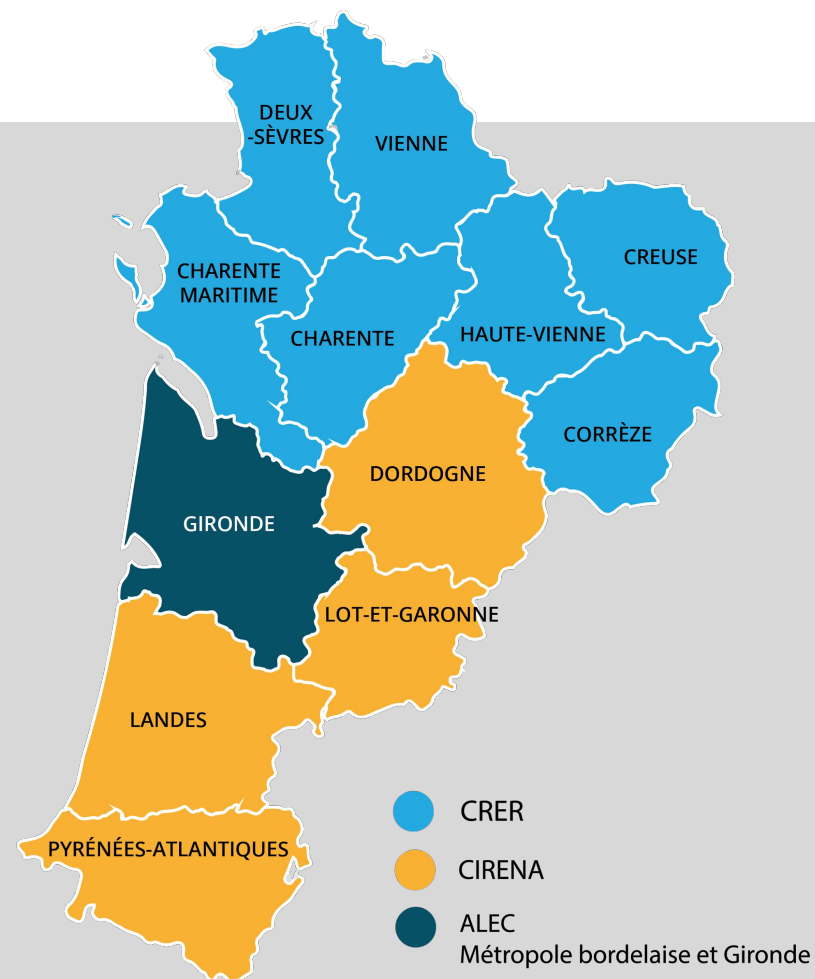
Vincent BILLY
Mathis TAMIN
lesgenerateurs@cirena.fr

Dordogne (24) Landes (40) Lot-et-Garonne (47) Pyrénées-Atlantiques (64)



Arnaud DE OLIVEIRA
arnaud.deoliveira@alec-mb33.fr

Gironde (33)



INFORMATIONS PRATIQUES

Une **websérie** pour apporter des éléments de connaissances et de réponse aux élus sur le **photovoltaïque et l'éolien** en Nouvelle-Aquitaine

Un format d'1H :

40' information + retour d'expérience
20' échanges

Replay disponible

Sur [la playlist Youtube des Générateurs Nouvelle-Aquitaine](#) quelques jours après le webinaire

REPLAY

6 épisodes déjà en ligne :

- Episode 6 : Les projets EnR citoyens et participatifs, un atout pour les territoires (CIRENA)
- Épisode 5 : L'importance des outils de planification territoriale dans un projet d'énergies renouvelables (CRER)
- Épisode 4 : Le rôle des collectivités dans le montage de projets énergies renouvelables (CIRENA)
- Épisode 3 : Mieux connaître la filière éolienne en Nouvelle-Aquitaine (CIRENA)
- Épisode 2 : Mieux connaître la filière photovoltaïque en Nouvelle-Aquitaine (CRER)
- Épisode 1 : Connaître les enjeux du territoire pour agir et développer l'éolien et le photovoltaïque en Nouvelle-Aquitaine (ALEC)



Webinaire ÉPISODE #7



27 MARS 2024
14H30-15H30

ÉLUS & COLLECTIVITÉS

Tout savoir sur l'autoconsommation collective (ACC)



PROGRAMME

14H30 INTRODUCTION

Le réseau des conseillers Les
Générateurs Nouvelle-Aquitaine :
le parcours des élus

Alvina HEYNE (CRER)

14H35

L'autoconsommation
collective : produire et consommer
l'énergie à plusieurs

**Mathieu MANSOURI, Directeur adjoint
(CRER)**

15H05

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR...

L'opération d'autoconsommation collective
sur la Communauté de Communes Albret
Communauté

Nicolas THIERRY, chef de projet TEPOS

15H20

Temps d'échanges

Dans le cadre de
l'animation régionale

Introduction

Dispositifs de la Région Nouvelle-Aquitaine

Rappel - webinaire REX du 13 octobre 2023



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

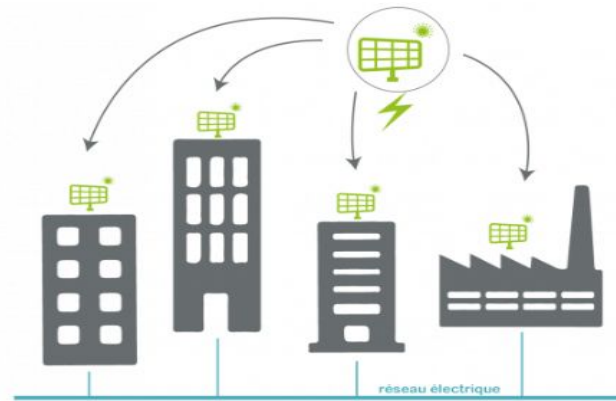
L'Autoconsommation citoyenne, collective ou innovante



- ✓ Vous êtes **une association ou une société citoyenne**



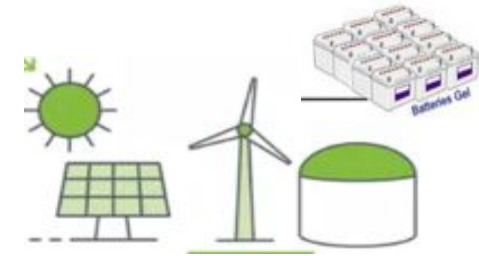
L'Appel à projets « **participatifs et citoyens pour la transition Energétique** » vous est spécifiquement dédié.



- ✓ Producteurs et consommateurs sont **différentes personnes morales**



**Aide études et démarrage
Autoconsommation collective
multi-acteurs**



- ✓ Votre projet associe **différents types d'énergies renouvelables et/ou du stockage**



Appel à projets « **Innovation dans les modèles d'autoconsommation hybride à usages professionnels** »

ZOOM sur le soutien de l'autoconsommation collective multi-acteurs

Etudes d'opportunité, de faisabilité, et mise en œuvre

- Identifier/Rassembler/convaincre les participants
- Déterminer le modèle économique
- Organiser la répartition – clefs, contrats producteur/consommateurs
- Créer/Gérer la Personne Morale Organisatrice (outil de suivi, facturation, répartition...)

Bénéficiaires: structure publique ou privée, non lié à un fournisseur d'énergie

Dépenses éligibles: Prestations externes **Taux d'aide:** 50 % à 70%



LES CONTACTS : ACC multi-acteurs

Projets dans les départements :

19, 23, 24 et 87

Sylvie CHAPPELET
sylvie.chappelet@nouvelle-aquitaine.fr
05 55 45 00 23

16, 17, 79 et 86

Alice MONIER
alice.monier@nouvelle-aquitaine.fr
05 49 55 81 95

33, 40, 47 et 64

energie@nouvelle-aquitaine.fr

1

Préambule

Contexte de développement de l'autoconsommation collective

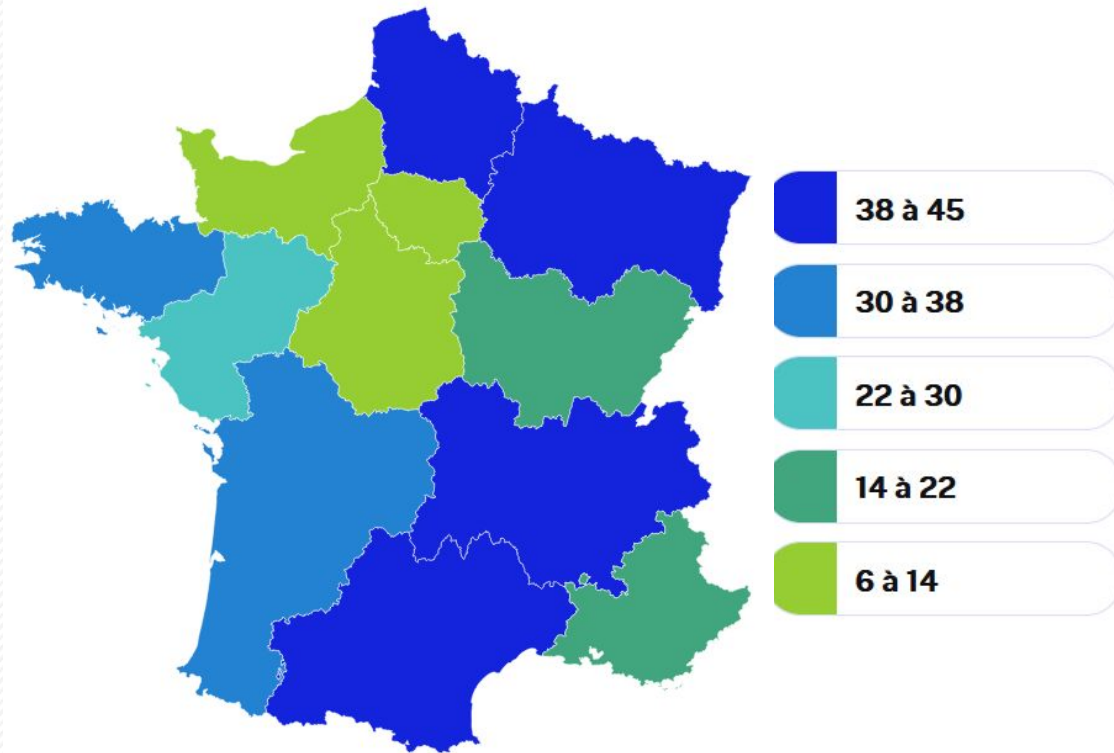


Définition de l'autoconsommation collective

Echanger une production d'électricité
entre plusieurs compteurs proches
en utilisant le réseau public



Le développement de l'autoconsommation collective



Source : [Enedis Open Data](#) - au 31.12.2023
Périmètre : réseau exploité par Enedis.

Début 2024

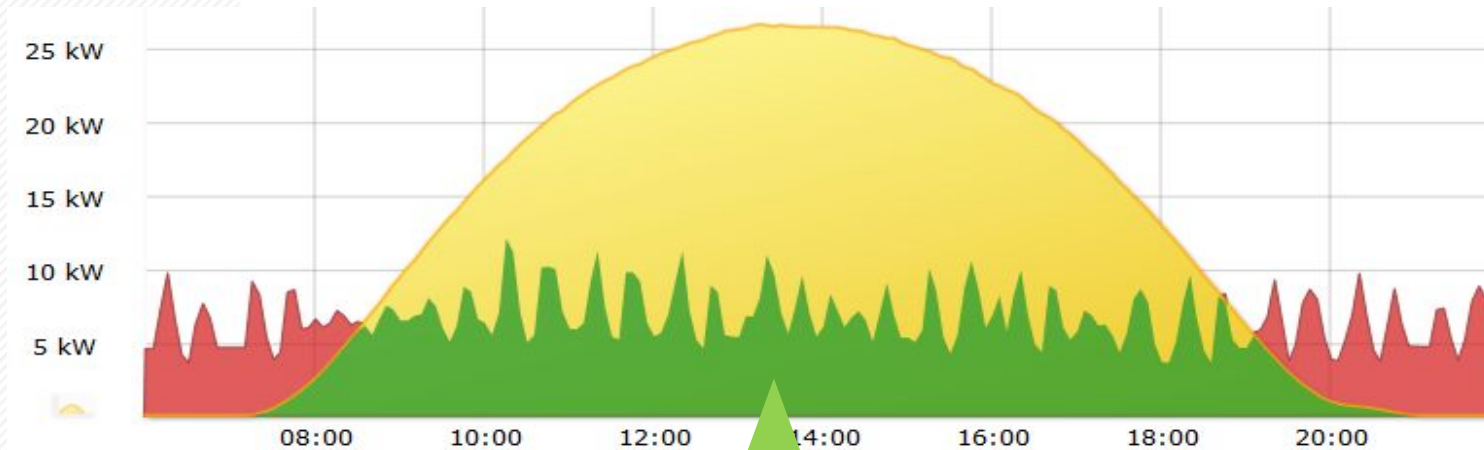
- 305 opérations actives
- 22 724 kVA installés au total
- 4 369 participants
- soit **2 producteurs** et **13 consommateurs** en moyenne
- Principalement photovoltaïque

En Nouvelle-Aquitaine

32 opérations actives



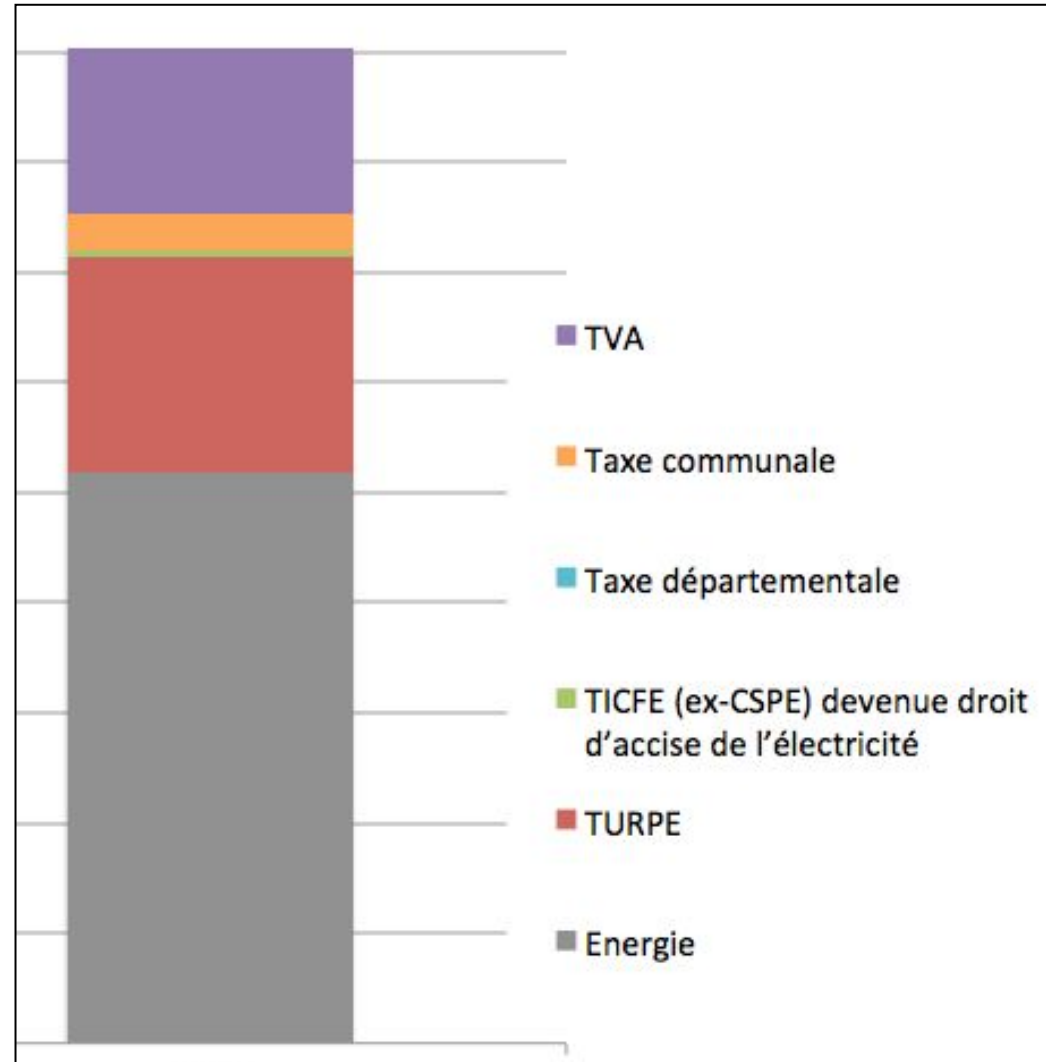
Photovoltaïque, raccordement et autoconsommation



Economie sur facture du fournisseur d'électricité
Autoconsommation individuelle (ACI)



Prix du kWh (hors abonnement)



Valorisation de l'électricité

Production (Coût de production du kWh entre 4 et 25 c€/kWh)				
Autoconsommation individuelle	Injection au réseau			
	Autoconsommation collective	Vente		
		Vente au tarif d'obligation d'achat (aide d'état - bâtiment PV > 500 kWc)	Vente sur le marché libre	
Ordre de grandeur de la valorisation en c€HT/kWh	19 - 23	14 - 20	7 à 17	0 à 6

Collectivité et photovoltaïque

- Vente d'électricité : Activité constitutive d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial)
- Gestion dans un budget annexe M4 à autonomie financière
- Récupération de la TVA

Les projets d'autoconsommation sans vente peuvent être gérés par le budget général : bénéficier du FCTVA sur l'investissement et réaliser des économies TTC.

Article L1412-1 du CGCT :

L'obligation [...] n'est pas applicable lorsque la production d'électricité photovoltaïque **n'excédant pas un seuil de puissance défini par arrêté** conjoint des ministres chargés de l'énergie et des collectivités territoriales est injectée sur le réseau public de distribution dans le cadre d'une opération d'autoconsommation « collective »

L'arrêté est attendu pour mai 2024

Pour aller plus loin



Guide CRER
www.crer.info

Les rôles et obligations de la collectivité

En tant que producteur : Produire pour atteindre les objectifs

- Crée un budget annexe s’il y a de la vente
- Ne pas cumuler tarif d’obligation d’achat et aides publiques locales ou européennes

En tant que consommateur : Sécuriser son approvisionnement et acheter peu cher

- S’autoproduire son électricité
- Acheter son électricité au meilleur prix (auprès d’un fournisseur ou auprès d’un producteur dans le cadre d’une opération d’autoconsommation collective)

En tant que propriétaire de foncier ou de patrimoine bâti : Valoriser son patrimoine

- Respecter les règles de la domanialité publique
- COT, AOT, BEA, Bail à construction pour une mise à disposition à un tiers
- Concession quand la mise à disposition de l’espace répond à un besoin de la collectivité

2

L'autoconsommation collective Principe et typologie de projet



Principe et critères techniques

Principe d'une opération d'autoconsommation collective

- Opération permettant à un groupe de producteurs photovoltaïques et de potentiels consommateurs d'organiser entre eux un partage de l'électricité produite.
- Ce groupement de producteurs PV et de consommateurs doit s'effectuer au sein d'une entité juridique appelée "Personne Morale Organisatrice" (PMO)
- L'énergie transite par le réseau public de distribution
- Critères techniques à respecter fixés par arrêtés réglementaires (Puissance maximale de production, proximité géographique...)

Critères techniques à respecter

Arrêté du 21 novembre 2019

- 1) Les points de soutirage/injection sont raccordés au réseau basse tension d'un unique gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité public de distribution d'électricité.
- 2) La distance séparant les deux participants les plus éloignés n'excède pas **2 kilomètres**. La distance entre les sites participant à l'opération d'autoconsommation collective étendue s'apprécie à partir du point de livraison pour les sites de consommation et de production.
- 3) La puissance cumulée des installations de production est inférieure à **3 MW** sur le territoire métropolitain continental et à 0,5 MW dans les zones non interconnectées. Pour l'énergie solaire, la puissance considérée est la puissance crête.

Arrêté du 19 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2019 (sujet : critère de proximité géographique)

Demande de dérogation possible auprès du ministère de l'énergie pour porter la distance séparant les deux participants les plus éloignés

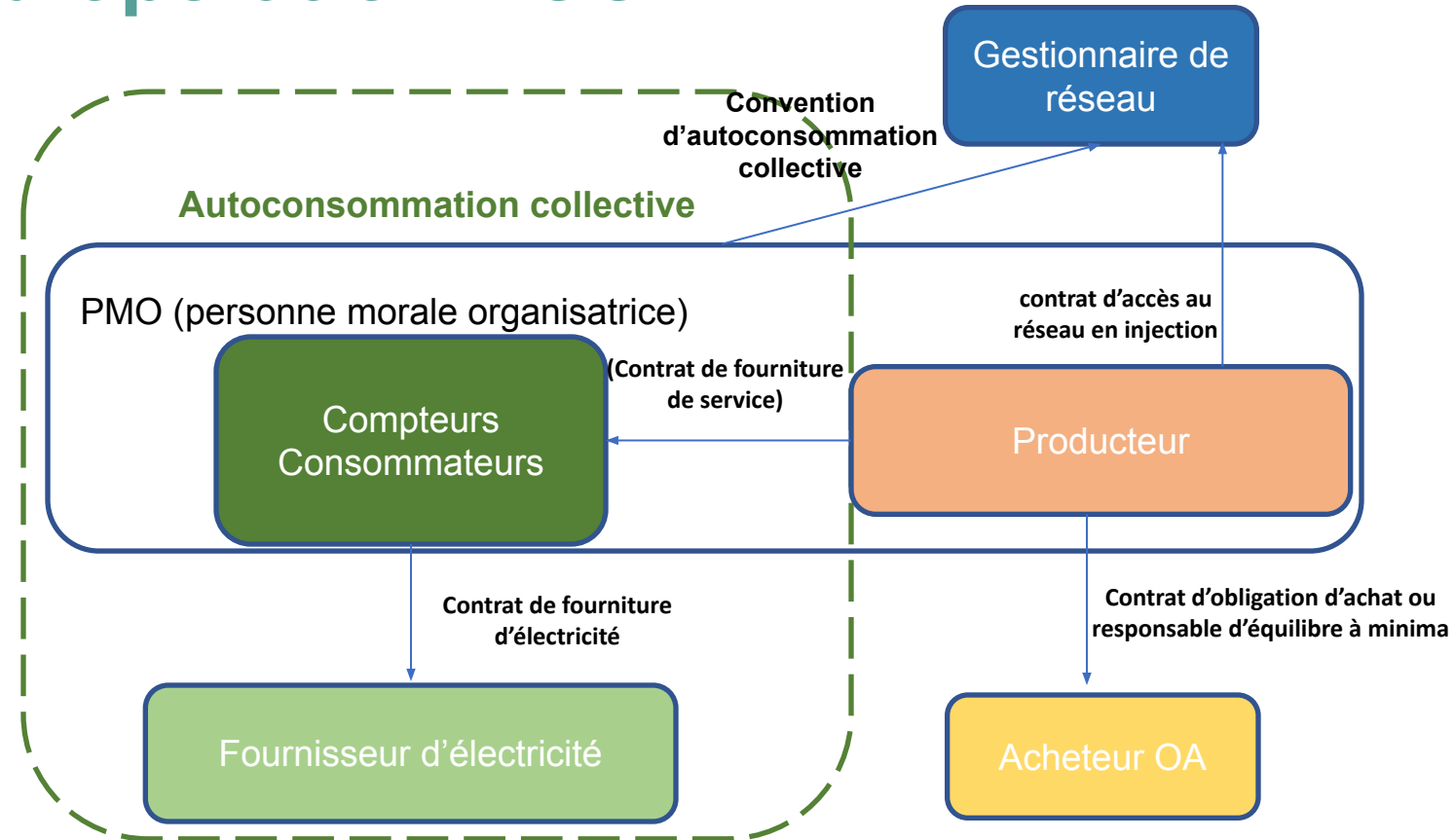
- à dix kilomètres pour les communes dites "périurbaines"*
- à vingt kilomètres pour les communes dites "rurales"*

*distinction "périurbain" / "rural" : Voir grille communale de densité établie par l'Institut national de la statistique

Type d'opération ACC

- **Opération patrimoniale** : Une seule entité productrice / consommatrice
 - ex : Bâtiments d'une même collectivité
- **Opération ouverte** : Différents acteurs au sein de la PMO
 - ex : EHPAD, Commerces de proximité, ...

- **Exemple d'acteurs au sein de la PMO**
 - Collectivités, Bailleur social, Entreprise, Co-proprétaire dans un lotissement, locataire, etc...
- **Exemple de PMO**
 - Collectivité pour son opération patrimoniale
 - Bailleur social pour ses bâtiments et locataire
 - Association regroupant différents profils de participants
 - CRER
 - PMO Syndicale



Rôle de la PMO : Personne Morale Organisatrice

Dialogue avec le gestionnaire de réseau :

- Etablissement d'une convention d'autoconsommation collective
- Information sur les sites participants (*producteurs et consommateurs*)
- Information des coefficients de répartition de la production PV
 - Information de tout changement sur les 2 caractéristiques citées (*sites et coefficients de répartition*)

Guides et ressources

Guide ENEDIS :

https://www.enedis.fr/sites/default/files/document_s/pdf/autoconsommation-collective-guide-pedagogique.pdf

Guide AURA :

https://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/projets/Guide_synthetique_ALPGRIDS_VF.pdf



GUIDE PRATIQUE

POINTS CLÉS

POUR RÉUSSIR UN PROJET
D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE
PHOTOVOLTAÏQUE IMPLIQUANT
UNE COLLECTIVITÉ

Autoconsommation collective

Guide pédagogique



3

Rôle du gestionnaire de réseau



Cadre réglementaire :

La loi distingue l'autoconsommation collective dans :

Un même bâtiment

(Bailleur/Syndic)



- ✓ Dans un même bâtiment
- ✓ Sur le réseau de distribution (HTA et BT) sans restriction sur la filière des installations de production
- ✓ Sans limite de puissance

Périmètre étendu

Standard

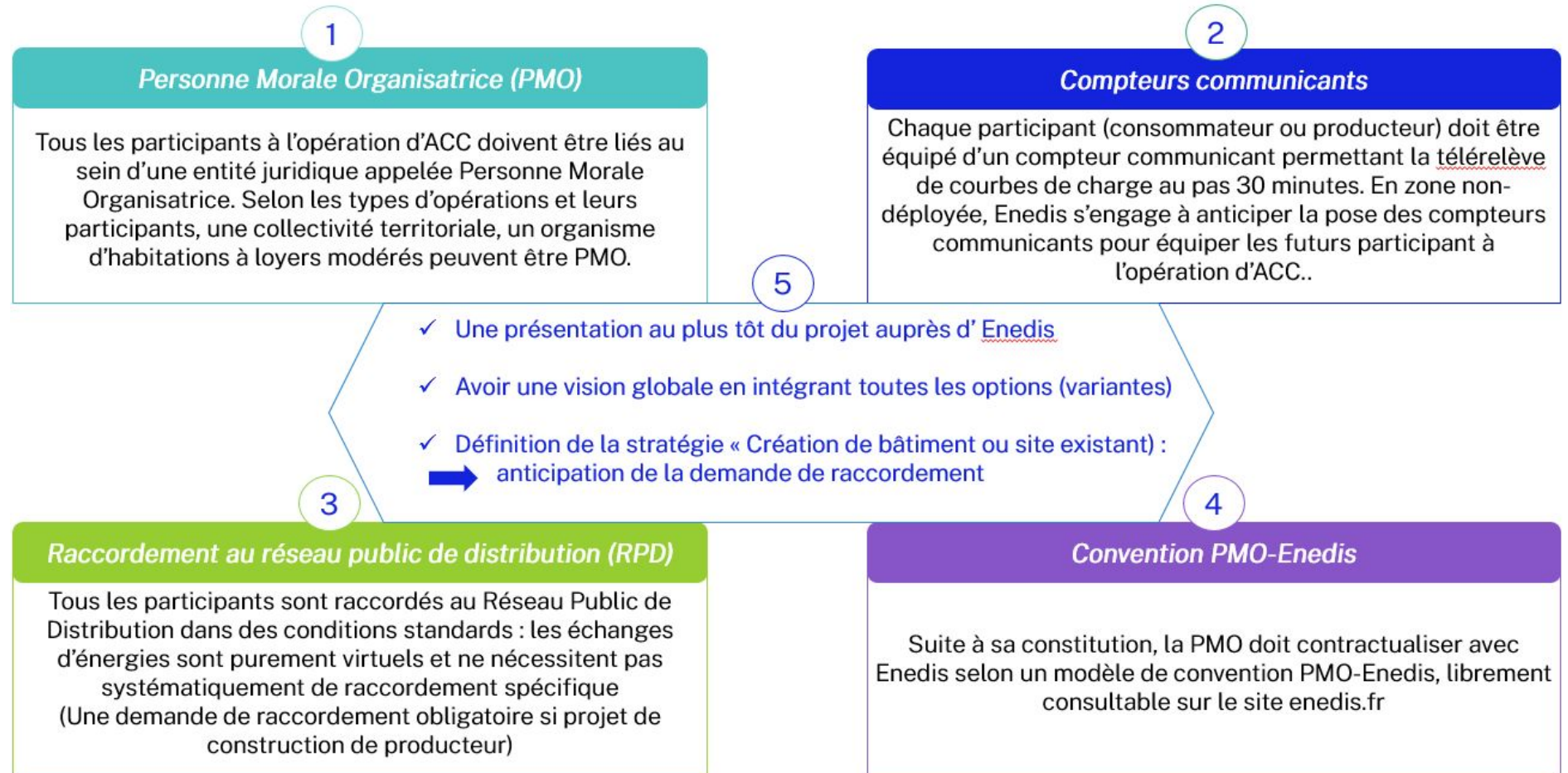


- ✓ 2 km max entre les participants les plus éloignés
- ✓ Sur le réseau BT sans restriction sur la filière des installations de production
- ✓ Sur le réseau HTA si toutes les installations de production ENR
- ✓ 3 MW max de production

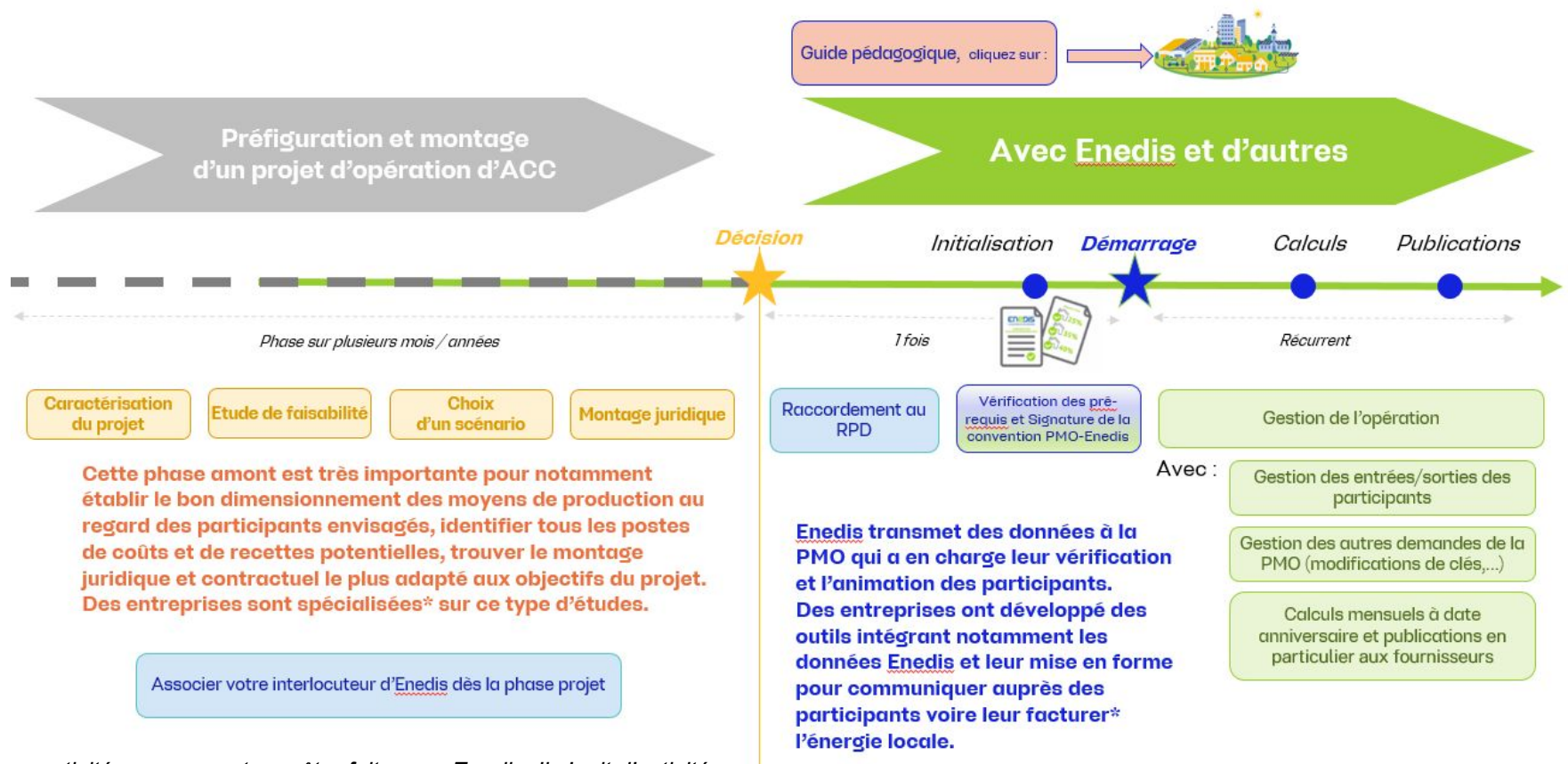
Dérogatoire

- ✓ Sur dérogation à obtenir auprès du Ministre
- ✓ 20 km max entre les participants les plus éloignés ; 10 kms en suburbain
- ✓ Fourniture d'éléments relatifs à l'isolement du lieu du projet, au caractère dispersé de son habitat et à sa faible densité de population
- ✓ Sur le réseau BT sans restriction sur la filière des installations de production
- ✓ Sur le réseau HTA si toutes les installations de production ENR
- ✓ 3 MW max de production

Les conditions de réussite de l'ACC

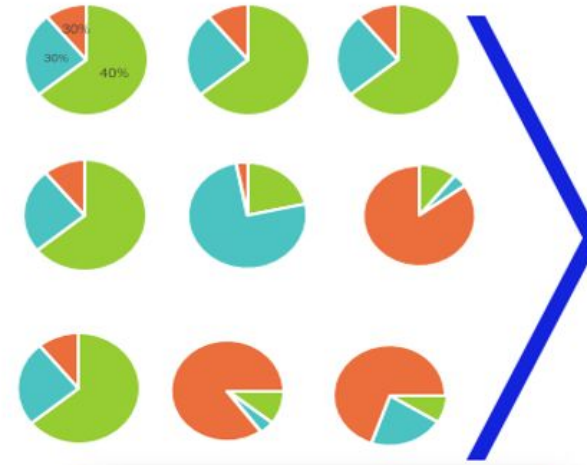


Les étapes clés des projets :



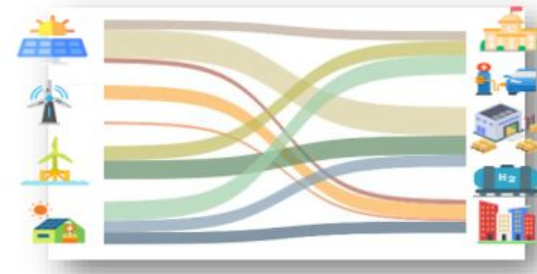
Pour rappel, ces activités ne peuvent pas être faites par Enedis. Il s'agit d'activités relevant du domaine concurrentiel qui n'entrent pas dans le champs de ses activités légales autorisées.

Les clés de répartition:



Répartition et calcul réalisé par Enedis.

Données diffusées à l'ensemble des acteurs



4

Témoignage



Le territoire et sa SEM énergies



- 33 communes
- Superficie 740 km² - 50% agricole Territoire rural
- Environ 27 000 habitants
- SCOT/PLUi/PLH/PCAET/PMD
- Territoire à Energies Positives – TEPOS depuis 2018

Président : Alain LORENZELLI



- SEM créée en juillet 2021
- Capital Social 500 000€
- Actionnaire majoritaire Albret Communauté + 4 privés
- Activités principales :
 - photovoltaïque toiture en tiers investissement
 - réseau de chaleur biomasse/géothermie
 - projet hydrogène EnrHy IV

Président Directeur Général : Alain LORENZELLI

Construction de l'offre en ACC avec la première grappe solaire



La grappe :

- 7 centrales en toiture – dont 2 hangars et une ombrière,
- 6 communes
- 1,05MWc de puissance installée,
- 1,22GWh de production annuelle sécurisée en revente totale

Les étapes pour l'ACC :

- Calcul de la part autoconsommable -> ok
- Arrêt du tarif de revente -> pour début avril
- Montage de la PMO -> choix d'un portage SEM en cours
- Convention gestionnaire de réseau -> besoin d'identifier la PMO
- Logiciel de facturation -> à l'étude

CONTACTS

Ewelina Piznal

Chargée de mission - Logement Social FEDER et projets citoyens
Service Transition énergétique des territoires
Région Nouvelle-Aquitaine
ewelina.piznal@nouvelle-aquitaine.fr

Patrick HASCOET

Chargé de mission Développement des Energies Renouvelables
ENEDIS Aquitaine Nord
patrick-h.hascoet@enedis.fr

Nicolas Thierry

Chef de projet TEPOS
Communauté de Communes Albret Communauté (47)
nithierry@albretcommunaute.fr

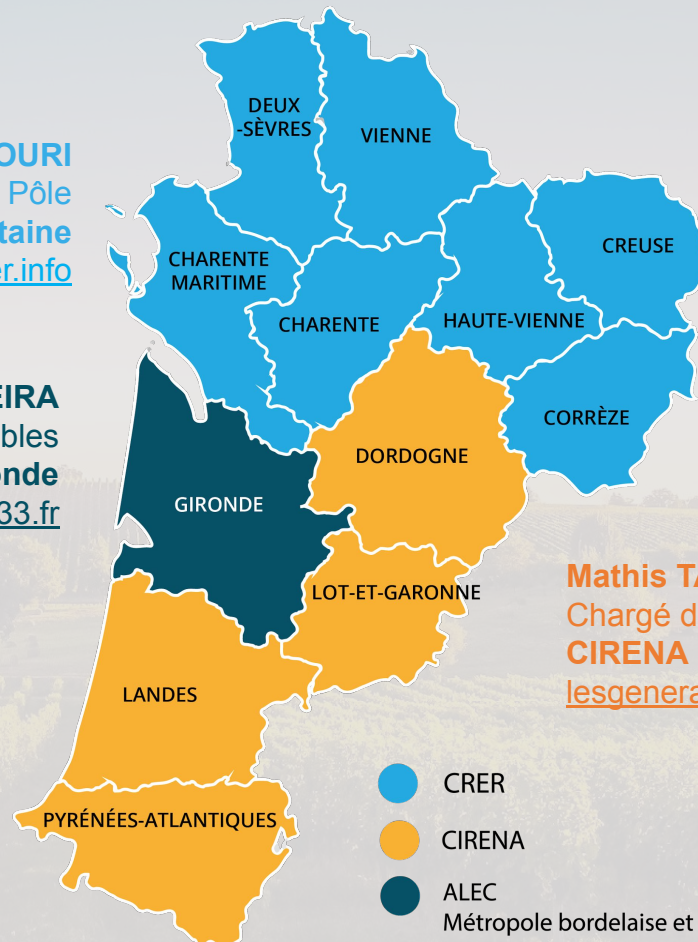
Vos conseillers






Mathieu MANSOURI
Directeur adjoint et responsable de Pôle
CRER Nouvelle-Aquitaine
mathieu.mansouri@crer.info

Arnaud DE OLIVEIRA
Chargé de mission Energies renouvelables
ALEC Métropole bordelaise et Gironde
arnaud.deoliveira@alec-mb33.fr

Alvina HEYNE
Responsable d'antenne
CRER Nouvelle-Aquitaine
alvina.heyne@crer.info



Mathis TAMIN
Chargé de mission
CIRENA
lesgenerateurs@cirena.fr

-  CRER
-  CIRENA
-  ALEC
Métropole bordelaise et Gironde



Avec le soutien de



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



LA TOURNÉE RÉGIONALE DE GÉNÉRATEURS EN NOUVELLE-AQUITAINE : *un cycle de visites de sites et de rencontres pour les élus*

[Informations, programme et inscription en ligne](#)

[La Tournée des Générateurs en vidéo !](#)



● DÉCOUVERTE DU PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA MAILLERAIE

VENDREDI 12 AVRIL 2024 • 14H00 - 16H00  Commune de Faurilles (Dordogne)

À la veille de son inauguration officielle, le parc solaire photovoltaïque villageois de Faurilles ouvre ses portes aux élu·es et chargé·es de mission en collectivité !

Les Générateurs, en partenariat avec Enercoop Nouvelle-Aquitaine, proposent une visite de site autour de cette installation qui valorise un terrain laissé à l'abandon tout en contribuant à l'autonomie énergétique du territoire.

AU PROGRAMME...

- 14H - Accueil et mot d'ouverture
- 14H15 - Les « Générateurs », un réseau de conseillers au service des élu·es
- 14H30 - Un projet à l'initiative de la commune : témoignage du maire et du développeur
- 15H - Départ vers le site
- 15H15 - Visite du parc solaire photovoltaïque

EN PRÉSENCE DE...

- Gérard MARTIN, maire de Faurilles
- Morgane Bénard, coordinatrice du pôle Energie, Enercoop Nouvelle-Aquitaine
- Clémence Gauthier, chargée de développement projets photovoltaïques, Enercoop Nouvelle-Aquitaine
- Mathis TAMIN, conseiller Les Générateurs Nouvelle-Aquitaine

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

<https://forms.gle/QPedU4S27kao8u3a8>

INFORMATIONS PRATIQUES

Les points de rendez-vous seront confirmés par mail aux inscrits.



VOTRE CONTACT

Mathis TAMIN
lesgenerateurs@cirena.fr



MERCI

